



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



13080855

Tribunal de commerce de Charleroi

17 MEI 2013

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : 0810.133.607

Dénomination

(en entier) : **G'ESTIME 2**

(en abrégé)

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Siège : Rue Julien Dulait, 40/42 à 6001 Marcinelle

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Nomination - démission d'administrateurs - transfert de pouvoirs**

Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26/04/2013 :

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission du poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de monsieur Hugues BIETTLOT domicilié rue Julien Dulait, 16 à 6001 Marcinelle à 6001 Marcinelle reconnu sous le N.N. 63.12.14-039-75 en date du 26/04/2013.

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission du poste d'administrateur de la société G'estime srl fs (NN° 0869.804.443) sis rue Julien Dulait, 40/42 à 6001 Marcinelle représentée par Madame Ingrid HELIN en date du 26/04/2013.

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la nomination au poste d'administrateur :

•madame Ingrid HELIN domiciliée rue Julien Dulait, 16 à 6001 Marcinelle à 6001 Marcinelle reconnue sous le N.N. 66.10.24-120-34 en date du 26/04/2013 ;

•madame Claire BIETTLOT domiciliée Chaussée de Namur, 55 bte 2 à 5537 Anhée reconnue sous le N.N. 88.05.10-398-21 en date du 26/04/2013 ;

•madame Isabelle DEWEZ domiciliée rue de la Molignée, 101 à 5537 Warnant reconnue sous le N.N. 74.06.26-306-25 en date du 26/04/2013 ;

•madame Sylvie MARIN domiciliée rue de Mont, 20 à 5590 Braibant reconnue sous le N.N. 73.08.28-238-26 ;

L'assemblée profite de la tenue de la réunion pour renouveler le mandat d'administrateur de Madame A. BIETTLOT, domiciliée rue des Francs, 34/2 à 6001 Marcinelle reconnue sous le N.N. 56.04.10-032-96 en date du 26/04/2013.

Ces mandats sont exercés à titre gratuit et auront cours jusqu'à la tenue de l'assemblée générale du 2 juin 2017.

2 . Nomination d'un chef d'entreprise

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément comme entreprise d'insertion, le nouveau décret oblige la présence d'un chef d'entreprise lié sous contrat de travail.

A ce titre, la présente assemblée a but objet de ratifier le nouveau contrat de travail du chef d'entreprise et de lui transférer les pouvoirs de l'administrateur délégué.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ce point sera avalisé par le nouveau conseil d'administration.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2013 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Après lecture du contrat, l'assemblée décide à l'unanimité d'approuver la nomination au titre de chef d'entreprise de Monsieur Hugues BIETTLOT à dater du 26/04/2013 sous couvert d'un contrat de travail d'employé à temps partiel à durée indéterminée.

En parallèle, l'assemblée décide de transférer les missions de l'administrateur-délégué vers le chef d'entreprise tel qu'il est prévu à l'article 23 des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 29/05/2013 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature